

Conseils pratiques

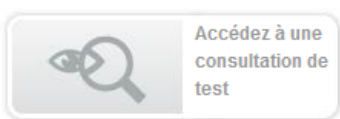
Profil acheteur : <https://auvergnerhonealpes.achatpublic.com>

Testez votre configuration de poste informatique



Avant tout envoi d'offre électronique, testez la conformité de votre configuration informatique via la fonctionnalité du profil acheteur.

Entrenez vous au dépôt



Le profil acheteur vous propose une consultation test pour tester le dépôt « grandeur nature » sans risque.

Définissez une politique de gestion du compte de votre entreprise

Votre entreprise ne peut détenir qu'un seul compte, mais différents comptes utilisateurs peuvent être créés par référence au compte « maître ».

Paramétrez plutôt une adresse de messagerie générique accessible par plusieurs collaborateurs et qui soit pérenne dans le temps, même en cas de changement d'équipe.

Attention aux filtres anti-spam

Les courriels envoyés via le profil acheteur le sont depuis l'adresse électronique : «notification-service@achatpublic.com». Si le candidat utilise un filtre anti-spam, il convient donc d'ajouter cette adresse dans la liste blanche de sa messagerie afin que les courriels (questions-réponses, demande de compléments...) envoyés depuis le profil acheteur ne soient pas filtrés.

Services personnalisables sur le profil acheteur



Alerte sur les consultations

Dans le compte entreprise, cliquer sur  et sélectionner le secteur d'activité



Suivi de consultation

Vous avez la faculté de créer un panier de consultation pour leur suivi, y compris des offres électroniques transmises.

Recommandations de transmission

- S'assurer de sa connexion à internet¹.
- S'assurer préalablement que les fichiers ne comportent pas de virus. Les fichiers contenant un virus ne seront pas ouverts et donc votre offre ne sera pas prise en compte.

¹ Les frais d'accès au réseau sont à la charge du candidat

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les “.exe”.
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les “macros”.
- L'ensemble des fichiers ne devrait pas dépasser 100Mo pour éviter les problèmes techniques.
- Le téléchargement doit être intégralement terminé à l'heure de clôture de la consultation.

La signature électronique

Le candidat qui répond de façon dématérialisée doit signer de façon dématérialisée, et donc posséder un certificat électronique RGS (2 étoiles).** Il est nominatif et délivré à une personne disposant du pouvoir d'engager la société qui répond à la consultation (mandataire social ou délégation de pouvoir).

La signature électronique n'est pas requise au moment du dépôt de l'offre, elle ne le sera que pour le soumissionnaire qui sera déclaré attributaire du marché à l'issue de l'analyse des offres et uniquement pour les documents suivants :

- Acte d'engagement signé (par le candidat unique, par chaque membre du groupement ou par le mandataire accompagné des pouvoirs des co-traitants)
- DC4 en cas de sous-traitance signé par le titulaire et le sous-traitant.

En moyenne, un certificat électronique coûte entre 70 et 130 euros et s'obtient en pratique dans un délai de 15 jours à un mois environ. Il existe plusieurs autorités de certification qui sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/la-signature-electronique-dans-le-cadre-des-marches-publics/>

En cas de co-traitance ou de sous-traitance, chaque membre du groupement et sous-traitant devra utiliser son propre certificat.

Conseil de la Région :

- Signature électronique : Si vous acquérez votre certificat de signature auprès de l'une des autorités de certification ci-dessus, vous n'avez aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer votre réponse.
- Outils de signature : utilisez l'outil de signature du profil acheteur de la Région Auvergne - Rhône-Alpes, vous n'aurez aucun justificatif à fournir.

Autres modalités autorisées :

- Signature électronique : Origine du certificat
 - Si le certificat de signature est émis par une autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivante :
 - <https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/>
 - Liste de la Commission européenne : <https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR>
 - Si le certificat est délivré par une autre autorité de certification :

- le candidat s'assure par lui-même que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité défini par le Référentiel général de sécurité (RGS) et en fournit les justificatifs dans sa réponse électronique. Le candidat fournit également gratuitement tous les éléments techniques permettant à l'acheteur de s'assurer de la bonne validité technique du certificat utilisé (éléments de vérification de la qualité et du niveau de sécurité, outils techniques de vérification).
- Si vous utilisez un autre outil de signature que celui du profil acheteur de la Région Auvergne Rhône-Alpes, il doit respecter les deux obligations suivantes :
 - Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES.
 - Transmettre les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement, en indiquant le format utilisé, de l'outil de signature utilisé, de l'outil de vérification de signature correspondant.

Les outils de signature du profil acheteur

Le profil acheteur met à votre disposition un outil de signature avec présentation du certificat de signature préalablement installé par vos soins.

En cas de groupement d'entreprise, le(s) document(s) pourront être co-signés grâce à l'outil Parapheur :



Dépôt de l'offre

Les offres doivent être envoyées sur le profil acheteur de la Région Auvergne Rhône-Alpes à l'adresse suivante : <https://auvergnerhonealpes.achatpublic.com>.

Pour être accepté, le téléchargement de l'offre du candidat doit être intégralement terminée à l'heure de clôture de la consultation. A défaut, le pli sera déclaré hors délai. L'heure indiquée sur l'accusé de réception sera l'heure prise en considération.

En cas de remise de plusieurs plis, seul le dernier réceptionné dans les délais sera pris en compte : insérer dans vos envois successifs tous les documents exigés.

Copie de sauvegarde

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde à l'adresse figurant sur la page de garde du règlement de consultation.

Une copie de sauvegarde est une copie des dossiers électroniques des candidatures et offres, destinée à se substituer, en cas d'anomalies aux dossiers des candidatures et des offres transmis par voie électronique. La copie de sauvegarde figure sur un support physique électronique.

Elle doit être remise avant la date limite de remise des offres et comporter la mention « **copie de sauvegarde** » et l'intitulé de la Consultation : Objet et n° de lot, le cas échéant.

La copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- programme informatique malveillant détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique.
- candidature ou offre transmise par voie électronique et non parvenue dans les délais ou n'ayant pu être ouverte (la copie de sauvegarde a du parvenir dans les délais).

La copie de sauvegarde ne peut pas être ouverte :

- si elle arrive hors délai
 - Le rejet d'une copie de sauvegarde parvenue après l'expiration du délai de remise des offres n'implique aucunement le rejet de l'offre électronique elle-même, si elle a été reçue par l'acheteur public via le profil acheteur dans les délais
- si l'offre dématérialisée n'arrive pas sur le profil acheteur et que le candidat n'est pas en mesure d'apporter la preuve qu'il l'a envoyée dans les délais.

Assistance profil acheteur



support@achatpublic.com

ou



+33 (0)892 23 21 20

La Région simplifie la candidature aux appels d'offres

A la remise de l'offre

Aucun justificatif ne vous est demandé, il suffit de compléter l'attestation et déclaration sur l'honneur fournit par la Région (remplace le DC1 et le DC2) :

- Pas de signature
- Le cachet de l'entreprise suffit

En cas d'attribution du marché



Seule l'entreprise qui remporte le marché doit fournir les justificatifs de candidatures : références, chiffres d'affaires etc.



La Région utilise le site E-attestations : inscrivez-vous gratuitement sur <https://www.e-attestations.com>. Il permet aux entreprises de mutualiser la remise des

documents justificatifs exigibles des attributaires de marché aux différents donneurs d'ordre utilisant ce site.

Le nombre des justificatifs demandés sont limités au strict nécessaire, certains étant obtenus automatiquement des émetteurs, vous évitant ainsi de les produire.

Le site vous alerte automatiquement si vous devez maintenir à jour vos justificatifs.